

## COMMENT OPTIMISER L'ASSURABILITE DE VOTRE EVENEMENT ?

Bonjour Fabrice,

Dans le prolongement de notre échange, je te propose, en cette période de fortes turbulences, un éclairage sur le marché des assurances Annulation ...plutôt sombre d'ailleurs !

A ce jour une dizaine de compagnies d'assurance ont suspendu leur souscription « Annulation d'événement », soit la quasi-totalité du marché.

Pour ton information, nous avons pour notre part encore de la capacité (limitée) pour l'étude de dossiers au cas par cas.

Bien entendu la pandémie en cours n'est plus assurable. Nous sommes en mesure d'étudier des assurances pour des événements ayant lieu à partir du mois de septembre.

Comme évoqué, je te livre notre méthode d'analyse du risque financier pour les événements.

Le montant à assurer qui en résulte est généralement réduit par rapport au budget, facilitant ainsi les solutions de placement auprès de l'assureur.

Cette approche sera vertueuse si la tendance de la réduction des capacités du marché se confirme et que les taux de primes augmentent lors de la reprise.

### Comment calculer son risque financier ?

L'idée, très simple et basique, est de retravailler chaque poste, tant sur les recettes que sur les charges. Ainsi le but est de transférer ce qui est « commercialement » possible, aux exposants, participants, partenaires, fournisseurs...

Concernant les recettes, envisager la retenue que peut appliquer l'organisateur (proposé en pourcentage dans le tableur joint).

Faire de même avec les fournisseurs (en calculant ce qui ne sera pas dû en cas d'annulation).

Bien entendu, cet exercice impose une négociation préalable et la rédaction de clause contractuelle dans les contrats.

**Télécharger ci-après le tableur qui permet de faire les simulations pour calculer le risque financier :**  
<https://www.unimev.fr/calcul-rf-evenement-assurinco/>

Ce document peut servir de base contractuelle pour le contrat d'assurance Annulation.

Bien à toi.

**Christophe CAMILLI**

**Directeur Associé - Conseil**

[ccamilli@assurinco.com](mailto:ccamilli@assurinco.com)

95 rue Robert - 69006 Lyon



Toulouse – 122 bis Quai de Tounis  
Paris 8<sup>ème</sup> – 2 rue Joseph Sansboeuf

ASSURINCO CONSEIL – 2CJ – SARL de courtage en assurances au capital de 5 000 €  
RCS LYON B 820946168 - N° ORIAS 16004393 - [www.orias.fr](http://www.orias.fr) - Responsabilité Civile Professionnelle & Garantie Financière conformes aux articles L512-6 et L512-7 du Code des assurances - Sous le contrôle de l'ACPR, 4 place de Budapest - 75436 PARIS ([www.acpr.banque-france.fr](http://www.acpr.banque-france.fr)) 2CJ exerce son activité en application des dispositions de l'Art L520-1 II b du code des assurances - Service réclamation : [reclamation@assurinco.com](mailto:reclamation@assurinco.com) - Médiation : La Médiation de l'Assurance, Pole CSCA, TSA 50110 75441 Paris cedex 9 ou [le.mediateur@mediation-assurance.org](mailto:le.mediateur@mediation-assurance.org)